

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 4 juillet 2017

Convocations du 29 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Rossi. Le Valégant. Pelletier. Mmes Rolland. Tanné Dusapin. Gaudry. Campas. Millour

Absents excusés : M. Toutin (Pouvoir à M. Albert). M. Demerre (pouvoir à Mme Gaudry). Mme Campas (Pouvoir à M. Pelletier).

Absents : Mmes Lauvernier. Tremblay. M. Alleaume

Secrétaire de séance : Mme Millour

-Lecture et approbation du compte rendu du 1^{er} juin 2017

- le dossier de vidéo protection à la salle polyvalente a reçu un avis défavorable au niveau de la commission en Préfecture, le dossier sera à refaire dans sa totalité.

- Participation Citoyenne : nécessité de trouver de nouveaux habitants intéressés pour y participer. Une réunion publique est envisagée en septembre

- Note de la Préfecture : Hommage à Mme Simone Veil, mise en berne du drapeau européen, crêpe sur le drapeau français.

- Inauguration des nouveaux jardins réussie, des remerciements ont été faits à l'Agglomération, diverses coupures de presse sont à consulter sur le site de la commune.

- Création et suppression de poste : Après consultation du comité technique en date du 02 février 2017, qui a émis un avis favorable pour la suppression du poste de secrétaire de mairie à 28/35^e et la création d'un nouveau poste à 32/35^e à compter du 01.09.2017, le conseil municipal, délibère et par 12 voix pour accepte cette suppression et création de poste.

- Régime indemnitaire : Considérant l'avis du Comité Technique en date du 18 mai 2017, avis favorable n° 2017/RI/170 /

- ✓ « Considérant que le RIFSEEP ne s'applique, pour le moment, pas à la filière technique et que le conseil municipal envisage dès à présent de verser du régime indemnitaire à ces agents. »
- ✓ « Considérant que la collectivité est en cours de réflexion sur la mise en œuvre du nouveau dispositif RIFSEEP. »
- ✓ **Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),**
- ✓ **DECIDE**
- ✓ **I – INSTAURATION DES INDEMNITES SOUHAITEES DANS LA COLLECTIVITE**
- ✓ INDEMNITES D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Pour la filière technique et le grade d'adjoint technique qui correspond aux 2 agents de la commune

INDEMNITES FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS), pour la filière administrative et le grade de secrétaire de mairie.

Le coefficient multiplicateur voté est 6. L'indemnité est calculée au prorata du nombre d'heures effectuées. Elle est versée mensuellement et prend effet au 1^{er} août 2017.

Redevance Gaz :

L'article R. 2333-114 précise que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant **soit 216.22 € pour une longueur de 2 378 m.**

Le Conseil Municipal, après délibération décide, par 12 voix POUR de solliciter cette redevance de 216.22 €.

- tarifs festivités 2017 :

Dans le cadre de la préparation des Festivités 2017, le conseil municipal arrête les tarifs suivants :

14 Juillet :

- Tarif repas: 1.00 €/pers. habitant de la commune

14.00 €/pers. extérieur à la commune

7.50 €/pers. enfant extérieur

- Tarif buvette: 1.50 €/sandwich ou boisson ou frite ou barbe à papa
- Tarif Jeux: 1.50 €/participation

Randonnée Pédestre:

- Tarif repas: 7 €/personne adulte / 3.50 € enfant de – de 12 ans

Foire à tout :

- Tarif emplacement: 2.50 €/ml
- Tarif buvette: 1.50 €/boisson ou sandwich ou frites
- Tarif saucisse frite : 2.00 €
- Tarif café : 0.50 €

- Dossier Ascenseur pour accessibilité PMR : l'architecte a présenté un dossier et l'étude se poursuit.
- Achat de vitrines : 2 vitrines seront achetées et posées sur le mur de la fonderie afin de recevoir les actes d'urbanisme.

- Devis tournant rue de la Ferme : Un devis a été sollicité auprès des Ets Musci, un deuxième sera demandé à une autre entreprise

- Festivités du 14 Juillet : Un concours de tartes aux pommes sera lancé avec un jury qui délibèrera sur l'aspect et le goût. Un lot sera prévu pour le 1^{er}

A ce jour, il y a 181 inscrits, mais beaucoup de gens ne respectent pas le délai d'inscriptions, il faudra être plus ferme l'année prochaine.

Présence le jour du 14 juillet : 9 h pour les hommes et 10 h 30 les femmes.

TOUR DE TABLE :

- Mme ROLLAND : Problème des hirondelles sous le toit de la mairie et des saletés dans l'escalier .
Les affiches de la foire à tout seront à poser du 15 au 20 août. A cet effet, achat de papier de couleur fluo.
Cession de la parcelle face à sa propriété, à la commune, le dossier est chez le notaire.
Faire un courrier à M. Mme Benhizia pour leur indiquer qu'ils doivent entretenir la parcelle qui leur appartient, face à leur maison.

- M. LE VALEGANT : Problème dans l'éclairage public en fin de semaine, allumé en haut de la route de crécy et éteint le reste de la rue.
Les horaires d'extinction de 23 h à 5 h.
- Mme CAMPAS : remercie M. le Maire d'avoir décalé les réunions de conseil au mardi, permettant aux adhérentes de l'association « Aux Fils de Nos Idées » qui ont leur réunion le jeudi soir d'être présentes aux deux.
Demande s'il est possible de prévoir un panneau à apposer sur l'ancien ascenseur de la fonderie « Ne pas monter dessus ».
Signale une présence plus importante des gendarmes sur la commune.
- Mme TANNÉ-DUSAPIN, signale 4 passages d'un semi-remorque le dimanche 25 juin, dans le chemin de la Bellassière
- M. ROSSI : souhaite mettre en place un groupe de travail sur l'historique de Saulnières avec des personnes du Conseil et hors conseil
Signale le passage à vive allure, d'une voiture de sport noire dans Bretonnières
- Mme GAUDRY : signale un stationnement de véhicules le long de la D 928 qui gênent la visibilité.
- M. ALBERT : informe d'un problème de voisinage sur la commune qui prend des dimensions importantes : insultes verbales et maintenant manuscrites, un dépôt de plainte a été fait. Il est regrettable de trouver ce genre de situation dans notre commune

Séance levée à 22 h 25

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents